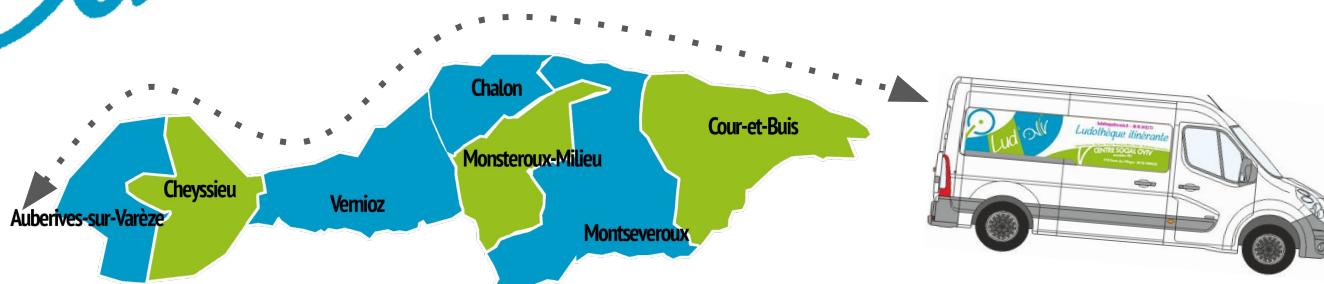


# Lud'OVIV

## Ludothèque itinérante

espaces d'échanges et de partage  
de proximité autour du jeu



## FONCTIONNEMENT 2024/2025

En itinérance dans les 7 communes de la vallée de la Varèze, la Lud'OVIV propose des espaces aménagés, ouverts à tous sans limite d'âge, afin de partager un moment de plaisir autour du jeu :

- des jeux à découvrir, manipuler...
- des jeux pour bouger
- des jeux pour construire
- des jeux pour imiter, mettre en scène, imaginer
- des jeux pour réfléchir, observer, coopérer... apprendre et bien entendu rigoler !

Elle se déploie sous forme de journée, soirée jeux de société, rendez-vous thématique, s'invite durant les temps scolaires et périscolaires pour créer une dynamique locale autour du jeu. La Lud'OVIV c'est du temps de jeu sur place et aussi une sélection de jeux de société accessible aux abonnés pour prolonger le plaisir à domicile.

À l'initiative d'habitants bénévoles, cette activité est portée par le centre social OVIV et animée par une ludothécaire. Pour leurs habitants, les communes d'Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Vernioz, et la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône pour les villages de Chalon, Cour-et-Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, soutiennent la ludothèque et mettent à disposition les salles, ainsi que la CAF de l'Isère qui apporte son accompagnement technique et sa participation financière.

**CENTRE SOCIAL OVIV**  
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



[www.cs-oviv.fr](http://www.cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées. . . . .

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,  
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,  
Montseveroux, Cour-et-Buis





# JEU SUR PLACE

Comme dans tous les lieux collectifs et pour que jouer soit un plaisir pour tous, quelques règles de vie sont nécessaires.

## 1/ Cadre de jeu

La ludothèque propose des espaces de jeux aménagés : découverte sensorielle et motrice, construction, imitation, mise en scène et jeux de société pour petits et grands. La ludothécaire et les bénévoles sont là pour accueillir, conseiller et animer.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la ludothèque et de préserver le bien-être des usagers, la présence sur site peut être limitée à 1h30.

Les plus grands font attention aux plus petits, les plus jeunes ne dérangent pas les plus âgés. Les adultes accompagnent les enfants dans le jeu en veillant à ne pas envahir les espaces et en respectant leur autonomie. Ils sont invités à expliquer les règles de vie, aider à ranger à la fin du jeu... Les jeux et jouets ont chacun leur espace, merci de ne pas les mélanger.

La ludothèque est aussi un espace de détente ; afin de préserver calme et sérénité, les usagers sont invités à mettre leur téléphone au repos, parler sans crier, marcher sans courir, partager les jeux...

## 2/ Calendrier, lieux et horaires

Pour la saison 2024/2025, la ludothèque propose plus de 500 heures d'ouverture de septembre à août : les mercredis, vacances scolaires, certains samedis, soirées, ainsi que quelques animations ponctuelles.

Un calendrier avec les jours, lieux et horaires de la ludothèque est défini par période de 2 mois minimum et transmis à l'ensemble des usagers par e-mail ou papier sur demande.

Toutefois, en cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables, panne du véhicule, maladie de la ludothécaire ou manque de bénévoles...), nous nous réservons le droit d'annuler une animation.

## 3/ Responsabilité

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure et sont sous sa responsabilité durant toute la séance de jeu, hormis les enfants de plus de 10 ans des familles abonnées dont les parents auront fourni au préalable une autorisation. Ils ne pourront en aucun cas accompagner et être responsables d'autres enfants.

Pour la sécurité des enfants, des âges sont préconisés selon les espaces de jeux ; la ludothécaire et les accueillant.e.s sont disponibles pour vous renseigner.

L'assurance responsabilité civile individuelle étant obligatoire, la ludothèque se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, dommages corporels ou dégâts matériels causés.

Les jeux détériorés sont à signaler à l'accueil ; si l'utilisation est jugée inadaptée, une facturation de l'objet pourra être demandée.

**CENTRE SOCIAL OVIV**  
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



[www.cs-oviv.fr](http://www.cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées. . . . .

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :  
Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,  
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,  
Montseveroux, Cour-et-Buis





## 4/ Propreté, hygiène & santé

Afin de conserver les espaces propres, tous les usagers sont invités à se déchausser à l'entrée ou à prévoir des chaussons. Nourriture et boissons ne sont pas les bienvenues à l'intérieur.

Pour conserver les jeux en bonne santé, les mains sont lavées et les joueurs contagieux sont priés de revenir une fois guéris.

## 5/ Tarifs occasionnels et abonnements

À l'arrivée à la ludothèque, il est nécessaire de se présenter à l'accueil, remplir le document et s'acquitter des droits d'entrée.

L'adhésion au centre social à jour (valable du 01/01/2024 au 31/08/2025) permet d'accéder à un tarif préférentiel. Elle est nécessaire pour pouvoir souscrire à un abonnement à la ludothèque. Valable 1 an de date à date, il donne un accès illimité au jeu sur place et ouvre droit au prêt de jeux à tous les membres d'un même foyer.

ENTRÉE OCCASIONNELLE	Habitants Territoire et/ou Adhérents CS	1 €/ pers.	
	Habitants hors territoire (non adhérents CS)	2 €/ pers.	
ABONNEMENT ANNUEL (de date à date)  + Adhésion 10 €	Territoire	Foyer : 20 € Ass. mat : 30 € Crèche : 60 €	PRÊT DE JEUX 1,50 €/ jeu/ mois 2 jeux max par foyer
	Hors territoire	Foyer : 30 € Ass. mat : 40 €	
PARCOURS DE MOTRICITÉ	Tarifs ludo + 2 €/ enfant < 6 ans		
TEMPS JEUX DE SOCIÉTÉ	Participation libre	Chaque participant paie le montant qu'il veut/peut selon ses moyens et ce qu'il estime juste. Il est invité à apporter un plat à partager ainsi que des jeux, s'il le souhaite.	

\* Adhésion annuelle au centre social OVIV : 10€/ foyer (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025)

\*\* Territoire : Auberives s/ Varèze, Chalon, Cheyssieu, Cour-et-Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Vernioz

**CENTRE SOCIAL OVIV**  
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



[www.cs-oviv.fr](http://www.cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées. . . . .

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,  
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,  
Montseveroux, Cour-et-Buis





# PRÊT DE JEUX

Afin de prolonger le temps de jeu à domicile, la Lud'OVIV propose à ses abonnés, une sélection de jeux de société à emprunter.

## 1/ Conditions d'accès

L'abonnement à jour à la ludothèque pour le jeu sur place ouvre droit au prêt de jeux de société à partir d'une sélection proposée : 2 jeux maximum par foyer au tarif d'1,50€/ jeu pour 4 semaines maximum.

## 2/ Lieux & horaires des permanences

L'emprunt et la restitution de jeux se déroulent durant l'activité "Espaces de jeux pour tous", de 9h30 à 17h30 en règle générale. En cas de forte affluence, il se peut que la ludothécaire ne soit pas disponible immédiatement pour enregistrer les jeux, un peu de patience peut vous être demandé.

Un calendrier avec les jours, lieux et horaires de la ludothèque est défini par période de 2 mois minimum et transmis à l'ensemble des abonnés.

L'emprunt et la restitution des jeux peuvent se faire dans des communes différentes lors des passages de la ludothèque mais en aucun cas à l'accueil ou lors d'autres activités du centre social OVIV.

En cas de force majeure (conditions météorologiques, panne du véhicule, maladie de la ludothécaire ou manque de bénévoles...), nous nous réservons le droit d'annuler une animation et auquel cas, de prolonger la durée du prêt sans frais supplémentaires.

## 3/ Emprunts des jeux

La ludothécaire et les bénévoles se tiennent disponibles pour conseiller, aider à la réalisation des inventaires et faire découvrir les jeux.

L'abonné doit vérifier le contenu des jeux à l'aide des inventaires situés sur les boîtes. Tout manque de pièces ou détérioration devra être signalé au moment de l'emprunt.

Les piles ne sont pas fournies.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu emprunté.

## 4/ Restitution des jeux

Un jeu doit être restitué à la date prévue et dans l'état dans lequel il a été emprunté : complet, rangé et propre. Son contenu est vérifié avec la ludothécaire ou les bénévoles au moment de la restitution.

Tout jeu incomplet est prolongé pour une nouvelle période de 4 semaines maximum, au prix d'1,50€, afin de laisser le temps de retrouver les pièces manquantes ou de les remplacer.

Toute perte ou détérioration partielle ou complète d'un jeu doit être signalée à la ludothécaire, qui juge alors de la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement total ou partiel du jeu. Le jeu ne doit pas être réparé par l'abonné de sa propre initiative.

**CENTRE SOCIAL OVIV**  
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



www.cs-oviv.fr

Osez Vivre Vos idées. . . . .

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :

Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,  
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,  
Montseveroux, Cour-et-Buis





## 5/ Durée d'emprunt

La durée du prêt est de 4 semaines maximum. Lors de l'emprunt, une note avec la date de retour est remise à l'abonné.

Une prolongation du prêt peut néanmoins être accordée en faisant une demande, avant la date de fin indiquée, par e-mail à [ludotheque@cs-oviv.fr](mailto:ludotheque@cs-oviv.fr). Après accord de la ludothécaire, la date de retour est prolongée de 4 semaines, moyennant le paiement d'1,50€ à la restitution du jeu.

Au-delà de la durée totale du prêt accordé, une pénalité de retard sera appliquée.

## 6/ Tarifs et pénalités

EMPRUNT	1 jeu pour 4 semaines	1,50€
PÉNALITÉS	Retard par jeu et par semaine	1,50€
	Non restitution d'un jeu	125 % du prix d'achat
	Pièces détachées manquantes ou détériorées	- règle du jeu : 1€ - pion, dé, carte, petite pièce : 2€ - sablier, minuteur, grande pièce : 3€ - plateau, boîte : 5€

La ludothèque se réserve le droit de refuser le prêt de jeu à un abonné en cas de non-respect de ce règlement.



Un document à signer (conservé par notre structure) vous engageant à respecter ce présent règlement vous sera remis lors de l'établissement de l'abonnement.

À vous de jouer !

Pour tout renseignement, merci de joindre Joëlle Giraud : 06 45 34 83 73 / [ludotheque@cs-oviv.fr](mailto:ludotheque@cs-oviv.fr)

**CENTRE SOCIAL OVIV**  
Association 1901

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



[www.cs-oviv.fr](http://www.cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées. . . . .

ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :  
Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu,  
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu,  
Montseveroux, Cour-et-Buis

